

LUTTES ET COMMUNICATION

ISSN - 0181-5520

MENSUEL

Édité par la Fédération des Travailleurs de l'Information, du Livre, de l'Audiovisuel et
de la Culture CFDT (F.T.I.L.A.C-C.F.D.T.)

43, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS - Tél : 42.46.50.64

Ce numéro comporte des suppléments, dont "VUE DU SYDAS"

N° 56

NOV. 87

EDITORIAL

CONGRES : L'ADHESION, UNE PRIORITE.

Le recul de l'adhésion syndicale est un mouvement qui atteint le syndicalisme depuis une dizaine d'années.

Cette situation a des conséquences directes sur le fonctionnement des structures syndicales extérieures à l'entreprise : syndicats, fédération...

Il ne suffit pas d'avoir X % de voix aux élections professionnelles pour qu'un syndicat soit soutenu par les salariés.

La représentation syndicale d'entreprise devient de plus en plus autonome, sans lien entre tous les lieux d'action (professionnels et interprofessionnels), et donc sans l'unité et la solidarité exercées aujourd'hui par les syndicats. La voie d'un repli dans l'entreprise, et non d'une présence dans l'entreprise irriguée par la confrontation extérieure, est illustrée par le progrès des élus sans étiquette, par le développement des sociétés de rédacteurs dans la presse par exemple, mais aussi par nos réactions à nous tous, militants CFDT.

Un syndicalisme solidaire a tout à perdre d'une telle évolution.

Parce que :

- l'élaboration concrète des revendications ne peut se passer du point de vue des salariés,
- sur certains thèmes revendicatifs, le syndicat doit arbitrer entre une série de demandes, de possibilités,
- la politique de gestion du personnel dans de nombreuses entreprises se modifie,
- notre politique d'adaptation des contenus et des niveaux de notre fonction revendicative va de pair avec une implantation syndicale plus étendue et une adhésion massive, il nous faut aujourd'hui retrouver et développer les débats, les discussions entre les catégories de personnel, accepter les différences et souligner les solidarités.

Les acteurs premiers de ces débats, de ces solidarités ne sont autres que les militants de la Fédération. A eux, pendant les quatre jours du Congrès de Villeurbanne de démontrer, par des échanges de qualité, que l'un de nos objectifs est bien de faire entrer l'adhésion dans le projet syndical.

SOMMAIRE

L'audiovisuel dans tous ses états	2	Paraguay	6
36.15 - CFDT Prud'hommes	3	La FTILAC rencontre la FFIIG	6
Communiqué Lacam	3	ACCOORD à Nantes	7
Lacam inculpé	4	Convention Collective Socio-Culturel	7
15 Octobre Fonction Publique	4	La FRMJC occupée	7
Congrès : Une soirée-débat et un spectacle	4	R.M.C. : Le bateau ivre	8
Des artistes sur la scène Européenne	5	Communiqué : FR.3 Corse	8
To be or not to be..	5	TF.1 : BOUYGUES condamné	8
Salaires Ecrit	5		

L'AUDIOVISUEL DANS TOUS SES ETATS

C'était le titre de la rencontre organisée par la CFDT le 29 octobre. Deux thèmes de réflexion étaient proposés :

- Place et rôle des télévisions publiques et privées,
- Les enjeux d'avenir de la communication audiovisuelle.

En ouverture de cette rencontre, Edmond MAIRE exprimait, un an après le vote de la loi LEOTARD, "la profondeur de l'inquiétude de la CFDT devant une évolution qui, non seulement aggrave le lien entre audiovisuel et pouvoir politique..., mais, de plus, marque la montée en puissance de la domination d'une logique commerciale sur la télévision".

Edmond MAIRE exposait ensuite les exigences de la CFDT pour une télévision qui "fasse progresser la compréhension pluraliste et contradictoire des enjeux les plus importants pour notre société".

Enfin, le Secrétaire Général de la CFDT esquissait trois propositions

- une instance de régulation plus diversifiée, c'est-à-dire à la fois plus professionnelle et plus représentative de la société civile,

- le maintien d'un service public fort, disposant de ressources stables, et en capacité d'offrir au public l'information, l'approche des questions de société, la culture vivante, l'ancrage régional et la création originale,

- la création d'un observatoire de la production française, composé de professionnels, de créateurs, de représentants des sociétés de production, et des téléspectateurs,

avant de conclure sur la nécessité d'intégrer la dimension européenne en matière de production audiovisuelle.

Ensuite commençait le premier débat autour de la place et du rôle des télévisions publiques et privées.

Jean-Denis BREDIN (auteur, en 1985, du rapport sur les nouvelles télévisions hertziennes) évoquait l'immaturité de la classe politique

française et le basculement de l'audiovisuel dans un système dominé par le secteur privé.

Christine OCKRENT rappelait qu'il n'y avait jamais eu de période idyllique de la télévision, et que le service public "ce n'était pas le paradis", avant de préciser que doubler le nombre de chaînes de télévision avait été une erreur économique.

Claude SERILLON, après avoir souligné la dégradation des programmes d'Antenne 2, indiquait que le problème le plus important de la télévision d'aujourd'hui est celui de la création, de la production.

Daisy de GALARD (membre de la CNCL) se déclarait prête à répondre à toutes les questions concernant les remous actuels autour de la CNCL (!)... et expliquait le fonctionnement de la commission des programmes qu'elle pilote au sein de l'institution.

Enfin, le sénateur CLUZEL rappelait qu'il n'avait pas voté la loi LEOTARD et donnait sa définition de la télévision commerciale : une braderie, une foire.

Le second débat avait pour thème les enjeux d'avenir de la communication audiovisuelle.

X. ROZA (du Centre National du Cinéma) brossait un tableau peu réjouissant de la situation du cinéma français et parlait des aspects pervers du financement du cinéma par la télévision, notamment par l'influence sur le contenu des films produits pour être diffusés à la télévision.

Jean-Noël JEANNENEY (PDG de

Radio-France de 82 à 86) énumérait les coups portés au service public par le gouvernement issu des élections de mars 1986 et rappelait la situation de la Grande-Bretagne où un secteur public assure la continuité des efforts de production.

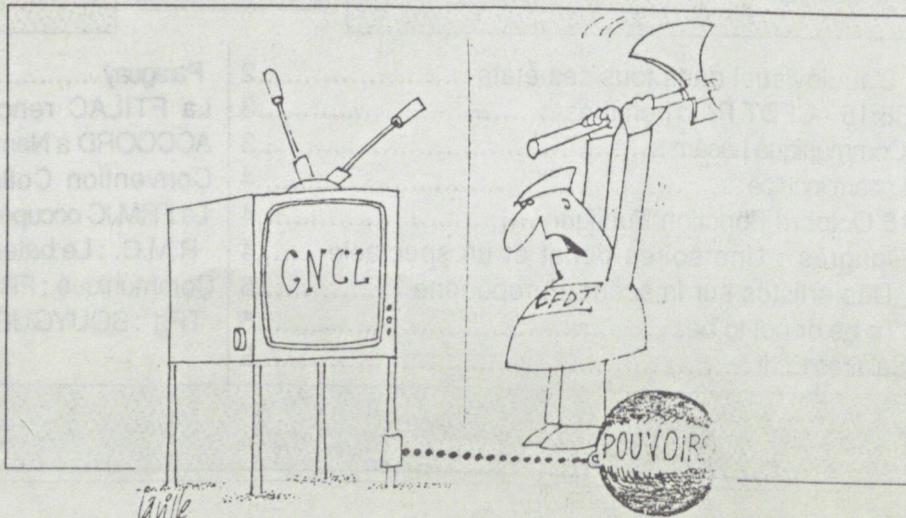
Antoine DE TARLE (chargé de la communication audiovisuelle à "Ouest-France") évoquait le risque de voir la télévision entrer de plus en plus dans la presse quotidienne, rappelait la candidature de son groupe avec Hachette pour la reprise de TF. 1 et se demandait, à propos des télévisions locales, s'il était très sain qu'un quotidien régional dispose par le biais d'une télévision d'un monopole multimédia sur une région.

Holde LHOEST (expert en politique audiovisuelle auprès de la Commission des Communautés Européennes) exposait le programme "media" (mesures pour encourager le développement des industries audiovisuelles) et parlait des réticences de certains gouvernements devant le fait que la Commission s'occupe de questions culturelles.

Enfin, Marc PAILLET (membre de la Haute Autorité) insistait sur le rôle pédagogique de la télévision comme moyen d'accès à la culture en lieu et place de l'écrit mais avec des moyens décuplés.

Parmi les conclusions possibles et provisoires à ce débat : cette réflexion d'un des participants :

AU NIVEAU EUROPEEN, PERSONNE NE PEUT SE SAUVER TOUT SEUL.



Communiqué :

Le vendredi 16 octobre, à 15 h, les organisations suivantes : UNEF-ID, CNAL, FCPE, FEN - SNES-UP, SGEN/CFDT, Fédération de la Culture et de la Communication CFDT (FTILAC), SNI/PEGC, FIDL, "Plus jamais ça", FNSAC/CGT, SNRT/CGT se sont réunies et ont établi, d'un commun accord, l'appel suivant, qui sera apporté sous forme de pétition le lundi 19 octobre à 17 H. 30 à M. Albin CHALANDON, Garde des Sceaux :

"Les étudiants, enseignants, personnels, lycéens et parents d'élèves soussignés, informés de l'inculpation de Jean-Pierre LACAM, monteur depuis douze ans à TF. 1, suite au tournage effectué la veille du retrait du projet de loi Devaquet, le 7 décembre 1986 :

- s'indignent de cette intolérable remise en cause de la liberté d'information,
- exigent la levée immédiate de l'inculpation de Jean-Pierre LACAM.



cfdt

**La certitude
d'être bien
défendu**

PRUD'HOMMES 1987 :

UN NOUVEAU SERVICE A FAIRE CONNAITRE : 3615 CFDT.

A l'occasion des élections prud'homales du 9 décembre 87, la confédération ouvrira, le 4 novembre prochain, le service minitel 3615 CFDT. C'est maintenant officiel.

POPULARISER PARTOUT LE SERVICE 3615 CFDT :

13 millions d'électeurs recevront des circulaires pour les élections prud'homales, et à cette occasion il sera possible de faire connaître ce nouveau service.

Ce service télématico sera accessible à tous, et nous avons tout intérêt à faire connaître ce nouveau service d'information de la CFDT (3 millions de minitels distribués à ce jour, représentant 40 millions d'appels et 10 millions d'heures de connexion chaque mois, et enfin ce trafic progresse de 10 % par mois).

QUE TROUVERA-T-ON SUR LE 3615 CFDT ?

- Un guide juridique (de 150 à 200 pages-écrans), pour aider les salariés à se repérer sur :

Les prud'hommes : qu'est-ce que c'est ? Faut-il choisir les références ? Combien ça coûte ? Les formalités. Ce qu'on peut en attendre.

Le licencement : l'examen des procédures, des causes, des recours, etc...

Le chômage : les modes d'indemnisation en fonction de la situation individuelle des consultants du service.

Ce guide permettra, dans un langage simple, avec des écrans et

des graphismes dynamiques, de répondre (sans s'engager sur le fond) à des questions qui touchent au droit et à la réglementation. Le contenu de base est celui de notre guide pratique actuel.

Une rubrique "actualités", sous forme d'un mini-journal, s'organisera autour de :

- flashes d'actualité ;
- petits dossiers (prud'hommes, sécurité sociale, etc...) ;
- l'agenda de la CFDT, la position de la CFDT sur telle ou telle question ;
- des chiffres utiles à connaître
- des jeux sont en cours de préparation sur le modèle "quizz" ou auto-test.

POUR FAIRE CONNAITRE CE NOUVEAU SERVICE : UNE AFFICHE.

Faire connaître ce nouveau service passe aussi par l'information à travers les panneaux syndicaux. Une affichette format 20 x 30 sera expédiée au début novembre avec le "Magazine". Cette affichette pourrait être exposée sur tous les panneaux syndicaux.

La FTILAC-CFDT tient à la disposition de ses militants prud'homaux les circulaires confédérales relatives à cette élection ; par conséquent, n'hésitez-pas à nous les demander.

Le 3615 CFDT peut être un "plus" dans la campagne prud'homale ; il s'associe parfaitement à notre slogan "Le monde change, le syndicalisme aussi".

**Prud'hommes :
faites voter cfdt**

INCUPLATION D'UN MONTEUR DE TF.1

Dès l'inculpation de Jean-Pierre LACAM, monteur à TF.1, qui avait travaillé sur le reportage des manifestations étudiantes de décembre 86, la FTILAC a réagi vivement en dénonçant cette nouvelle atteinte à la liberté de l'information.

Un nouveau pas franchi, et pas des moindres, par le pouvoir politique afin de faire peser des menaces sur des personnels qui exercent leur métier en toute honnêteté.

Certes, nous étions habitués à ce que les dirigeants et les journalistes des différents organes de presse et d'information soient inquiétés par la justice, mais aujourd'hui, qu'un monteur (technicien) soit lui aussi sur la sellette judiciaire constitue un fait nouveau qui doit inquiéter tous les professionnels.

C'est la raison pour laquelle la FTILAC-CFDT a été tout de suite partie prenante de l'appel lancé par l'UNEF-ID et relayé par le SGEN-CFDT, la FEN, le SNESUP, le CNAL, la FCPE et la Fédération du spectacle CGT, pour que soit levée cette inculpation.

Michel MORTELETTE, le Secrétaire Général, a participé à une délégation qui s'est rendue chez le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, afin que cette mesure soit levée.

Mais, aujourd'hui, il faut inscrire la mobilisation dans la durée pour ce faire, un comité de soutien se met en place.

Disons clairement au Gouvernement et à CHALANDON que les professionnels ne peuvent pas accepter de travailler avec un juge dans le dos.



4

FONCTION PUBLIQUE : LE 15 OCTOBRE : UNE REUSSITE INCONTESTABLE.

100 000 manifestants - dont 50 000 CFDT - dans toute la France, à l'appel de la CFDT, de la FEN, de la CFTC et de la FGAF (Paris : 20 000 - Nancy : 5 000 - Lyon : 20 000 - Marseille : 15 000 - Bordeaux : 8 à 10 000 - Nantes : 10 000 - Toulouse : 10 000 - etc....)...

Un nombre de grévistes supérieur à celui du 21 octobre 86, contrairement à ce qu'a annoncé M. de Charette, ministre de la fonction publique.

Sur le champ de la FTILAC, les mobilisations ont été diverses.

Au Ministère de la Culture, le rassemblement au Palais-Royal a réuni, dans une même démarche unitaire, la CGT, la FEN, la CFTC et FO. Plusieurs centaines d'agents du ministère étaient au rendez-vous à 11 H. 30 avant de se rendre aux manifestations (à noter une plus forte participation par rapport au 21/10/86).

La CFDT a porté, seule au sein du ministère, la préparation du 15, en organisant et animant des assem-

blées du personnel dans le cadre de l'heure mensuelle d'information.

Le nombre de grévistes semble être supérieur à celui des journées d'actions précédentes. Deux musées ont été en grève totale, avec occupation des locaux, ceux de Rodin et de Saint-Germain en Laye, où la CFDT est majoritaire.

A noter une bonne participation des sections du secteur public de l'audiovisuel à la manifestation de Paris (en revanche, peu de mobilisation dans les sociétés).

Le gouvernement devra tenir compte de la détermination dont ont fait preuve les salariés.

La FTILAC-CFDT peut se féliciter de ce succès obtenu grâce à l'initiative des six organisations de la convergence. Elle n'entend pas en rester là : l'avenir des services publics est en jeu. C'est pourquoi elle soutient les initiatives de l'UFFA, tendant à proposer à ses partenaires de se réunir rapidement pour envisager ensemble les suites à donner à cette journée.

UNE SOIREE-DEBAT ET UN SPECTACLE

Le jeudi 19 aura lieu, ainsi que nous l'avions annoncé, un débat sur l'avenir de la Communication en Europe, avec comme invités :

- Monsieur Antoine de TARLE, chargé de la diversification audiovisuelle au sein de Ouest-France et directeur général de Pluricomunication
- Monsieur Xavier ELIE, président directeur général du groupe Dauphiné Libéré et Progrès.
- d'autres personnalités, non connues à la mise sous presse prendront part au débat

Le débat sera animé par Yves LOISEAU, Journaliste à "POLITIS".

En lien avec l'UD-CFDT du Rhône, la soirée sera ouverte aux militants CFDT de la région et aux acteurs de la communication et de la culture de la région.

Le vendredi 20, les congressistes

sont invités à assister, à la Maison de la Danse de LYON, à un spectacle de danse :

"Instance"

Chorégraphié et dansé par Catherine DIVERRES et Bernardo MONTET sur une musique de Eiji NAKASAWA.

Après le spectacle, un débat sera animé par François COHENDY sur le thème "Le spectacle vivant dans le nouveau paysage audiovisuel", prendront au débat :

- Liliane BES de l'Opéra de Paris
- Eva SWANN comédienne secrétaires du Syndicat des Artistes du Spectacle CFDT (SYDAS).



DES ARTISTES SUR LA SCENE EUROPEENNE

La production audiovisuelle et cinématographique française, malmenée par les incessantes réformes "politicares" du paysage audiovisuel, est à un tournant décisif pour son avenir mais surtout pour tous ceux et celles qui concourent au développement de la création, à savoir les artistes.

L'internationalisation de la production existe bel et bien dans les faits.

L'emploi des artistes français est en voie de disparition pour plusieurs raisons. La France et l'Europe font une nouvelle fois figure de laissées pour compte face au contrôle par les Etats-Unis et le Canada de près de 80 % des exportations mondiales.

Les pouvoirs publics et les employeurs du secteur n'ont qu'une vision commerciale, hexagonale et étriquée de l'enjeu énorme que représente le marché unique européen de l'audio-visuel. M. Léotard a trompé les professionnels en déclarant que près de 1 400 heures d'oeuvres de fiction française en première diffusion seraient diffusées en 88, alors que, pour 87, TF.1, Antenne 2 et FR 3 n'ont garanti que 435 heures. De plus, Antenne 2 a déjà annoncé qu'elle n'assurera pas le même volume en 88 si les autres chaînes ne s'alignent pas...

L'exigence faite aux artistes français de tourner directement en langue anglaise pose le problème de notre identité culturelle. Enfin, aujourd'hui, les négociations entre les sociétés de télévision publiques et privées et les organisations syndicales, sur le droit des artistes à rémunération pour toute rediffusion d'émission, ont été interrompues

parce que l'ensemble des employeurs entendent supprimer ce droit qui existe depuis la création de la télévision.

On voudrait faire des artistes une main-d'oeuvre corvéable à merci alors que tout le monde reconnaît que leur principal employeur est déjà l'ASSEDIC.

Au regard de cette situation dramatique, le syndicat des artistes du spectacle et la fédération de la communication et de la culture CFDT souhaitent que les professionnels ne s'enferment pas dans une logique protectionniste. Il faut engager des négociations qui passent à terme par la création d'une Europe de la communication. Nous pouvons la construire à partir :

- des formidables ressources que représentent nos artistes, nos comédiens ;
- d'un développement de la production audiovisuelle, qui s'appuie sur des cahiers des charges clairs sur les objectifs, et imposables à tous (entreprises publiques et privées)
- d'une maîtrise de l'évolution du couple satellite/câble permettant d'offrir de réels débouchés à la création française ;
- d'une simplification des mécanismes des fonds de soutien ;
- d'une réglementation conventionnelle négociée, donnant à tous les artistes les mêmes chances et les mêmes devoirs.

Nous gagnerons ce pari si nous sommes conscients que la diversité culturelle des pays européens ne doit pas masquer une incontournable unité sociale, économique et politique.

"Le Monde" du 28-10-87

ECRIT

SALAIRES

REPROGRAPHIE : Valeur du point au 01/10/87 : 0,270543

EDITION DE MUSIQUE : + 1 % au 01/09/87,

+ 1 % au 01/12/87, soit 3,25 % pour 1987,

+ 1 % au 01/02/88, avec rencontre en février pour ratrappage; si le coût de la vie se révélait supérieur à l'évaluation initiale, un complément s'ajoutera au 1 % de février 1988.

"TO BE OR NOT TO BE"

"- Cher ami, j'ai pensé à vous pour le rôle de Molière dans mon prochain film !

- j'en serai ravi, quelles sont les dates de tournage ?

- bientôt, mais j'ai une petite précision à vous demander, parlez-vous l'anglais ?

- Pour jouer Molière ?

- le film est co-produit par les Etats-Unis !

- je ne connais que peu cette langue

- désolé, il me faut absolument un comédien qui parle couramment l'anglais, une autre fois peut-être."

Combien de comédiens ont-ils entendu ce type de dialogue, combien d'autres ont dû tourner dans la langue de Shakespeare afin de faire leur métier.

L'Europe va-t-elle donc se voir coloniser par des produits anglo-saxons plutôt que de se structurer au niveau supra-national afin de pouvoir produire ses propres programmes dans les langues des différents pays qui la compose^{nt} et qui font sa richesse culturelle, à moins qu'elle ne préfère se laisser dominer par la plutocratie américaine où l'argent est la seule loi et le seul but.

**EUROPE ! BRADERAIS-TU
TON HERITAGE
"POUR UNE POIGNEE DE
DOLLARS ?"**

AGENCES DE PRESSE :

+ 1,5 % au 01/10/87

+ 1 % au 01/02/88 - l'inflation constatée pour l'année 1987 permettra ou non de revaloriser ce 1 %.

PRESSE HEBDOMADAIRE ET PERIODIQUE :

+ 1,2 % au 01/10/87 pour toutes les catégories.

Valeur du point :

Employés : 40,821

Journalistes :

3ème catégorie : 57,918

2ème catégorie : 60,857

1ère catégorie : 70,973

Paraguay : derrière le silence, les journalistes s'organisent.

Tous les chemins ne mènent pas à Madrid. Et pourtant c'est dans la capitale espagnole que se sont retrouvés, du 22 au 25 février 1987, tous les opposants au régime du général Stroessner. En s'appuyant sur les anciens nazis, celui-ci règne depuis trente deux ans sur un pays d'Amérique latine dont il ne sort que de rares nouvelles. Pas étonnant, puisque les dictatures n'aiment pas les journalistes et l'information.

Pour la première fois, ensemble, opposants de l'intérieur et de l'extérieur ont pu débattre sur la situation du Paraguay ; ils ont réussi à se mettre d'accord sur une plate-forme commune en vue des prochaines échéances, et notamment les élections de février 1988.

L'appel de Madrid, s'il a été largement répercuté par les médias espagnols, n'a pas été repris en France.

Parmi les présents, le syndicat des journalistes du Paraguay et son responsable José Gaspar Meaurio. Ce syndicat a été créé en 1979 et regroupe 250 journalistes ou photographes.

Comme on s'en doute, le régime pratique la censure, fait main basse

sur les journaux, interdit des titres et ferme des radios dans le plus pur style de toutes les dictatures, quelle que soit leur coloration idéologique.

Ceux qui ont été victimes de cette atteinte au droit d'expression n'étaient pas tous là. Mais ceux qui étaient présents ont expliqué la difficulté d'être journaliste indépendant dans une société où les droits humains fondamentaux sont bafoués.

Dans le cadre d'un dialogue national organisé en mars 1986, à l'initiative de l'Eglise paraguayenne, le syndicat des journalistes a participé à de nombreux débats. La fin de la censure, qu'elle soit le fait de l'Etat ou des patrons, a été exigée, en même temps que des salaires plus justes dans la profession.

Le S.P.P. (Syndicat des Journalistes du Paraguay) s'est nettement prononcé à cette occasion sur le type de démocratie que souhaitent journalistes et travailleurs de la communication, mais aussi comme citoyens : "Une démocratie, non seulement politique, signe de justice sociale, qui garantisse les libertés fondamentales, tout en étant attentive aux nécessités de la population

en ce qui concerne l'alimentation, la santé, l'éducation, le cadre de vie, le travail et les loisirs".

Dans le dossier qu'ils ont distribué à Madrid, les journalistes du Paraguay, qui ont réussi à créer des liens avec ceux du Chili et du Brésil, lancent un appel à tous leurs collègues du monde entier et surtout d'Europe pour les aider dans leur conquête de la liberté d'expression et du retour de la démocratie dans leur pays. La répression aussi s'abat sur ceux qui ont eu l'audace de sortir du pays pour aller à Madrid. Responsable du syndicat de la construction, syndicat membre du M.I.T. et appuyé par le C.I.S.L. (Confédération Internationale des Syndicats Libres), Bernardo Rojas a été arrêté après son retour d'Espagne alors qu'il préparait le 1er mai.

D'ici les élections de 1988, diverses échéances vont avoir lieu : missions d'avocats, démarches pour le respect des droits humains, 6 h pour le Paraguay en juin à Paris, les activités se précipitent et le soutien devient de plus en plus pressant.

LABEUR : LA FEDERATION A RENCONTRE LA F.F.I.I.G.

La FTILAC a été reçue séparément (comme les autres fédérations) par la F.F.I.I.G., le 16 octobre.

La délégation était composée de M. Mortelette et J. Rettenbach. Nous avons donc rencontré le nouveau responsable des commissions sociales, puisque la FFIIG a une nouvelle direction depuis juin (une majorité d'imprimeurs de continu).

Réunion informelle où nous avons débattu franchement des remises en cause de la stratégie sociale des années précédentes, des ouvertures souhaitables de part et d'autre dans les domaines suivants :

- Salaires : politique conventionnelle et politique salariale
- Relations avec résultats (accords), paritarisme
- Relations informelles

- Conditions de travail
- Emploi et garantie conventionnelle (nos modifications C.C.N.).

Nous avons trouvé en face de nous un dirigeant qui a fait ses classes aux U.S.A., et il nous semble que son apprentissage américain fera des petits dans la FFIIG (il suffit de regarder la recommandation salariale de 87, 1,5 % sur 2,2 % prévus, le reste au bon vouloir du chef d'entreprise).

C'est ce qui s'appelle le début de la révolution culturelle en matière de politique salariale (sic).

Nous risquons d'avoir un mini (vraiment mini) professionnel et une entière libéralisation des compléments salariaux, fonction de nos disponibilités, de nos compétences, et surtout de la performance économique de nos entreprises. Le prin-

cipe a commencé en 87, dans le calcul des hausses maximales autorisées ; les patrons, qui normalement proposaient des hausses sur le minimum conventionnel (quitte à négocier dans l'entreprise pour le complément), proposeront maintenant une hausse faisant apparaître une base mini, plus les compléments hypothétiquement attribués.

En clair, pour la FFIIG, il faudra se défendre, entreprise par entreprise, pour obtenir les hausses par rapport au coût de la vie. C'est, dans la situation présente et au regard de quatre années sans accord salarial, une remise en cause de la politique salariale, qui n'a pas, loin s'en faut, été débattue entre partenaires sociaux.

Affaire à suivre par le prochain Conseil de Branche.

CULTURE

RAPPORT DE FORCE ça paye !

Fin du conflit de l'ACCORD à Nantes.

Après six semaines de grève menée tambour battant par le personnel soutenu par le SILAC CFDT de NANTES, la direction de l'association a été obligée de négocier. Les deux camarades licenciés partent effectivement de l'entreprise mais avec un départ négocié ; pour les autres, les mutations arbitraires sont repoussées jusqu'à ce que des négociations aient vraiment eu lieu.

A travers cette grève et son issue, il est indéniable que les salariés peuvent garder la tête haute et que "leur unité et la force acquise constituent des atouts pour l'avenir". Sans aucun doute, la rigueur des grévistes dans la mobilisation et leur bonne organisation ont joué en leur faveur.

La solidarité qui s'est manifestée entre eux durant ces six semaines, la tenue d'assemblées générales quotidiennes ont permis, à chaque instant, de vérifier l'adhésion du personnel aux propositions des élus du personnel et de la CFDT de l'entreprise. La CFDT sort renforcée de ce conflit qui a permis de démasquer les syndicats "patrons" de la maison : FO, CGC et FEN.

A PETIT BUDGET, PETITE COTISATION...

Socialement actifs, vous êtes multi-garantis. Multigarantis Activités Sociales : les 3 MAS de la Macif (pour les CE, les associations et les syndicats).

Le responsable d'une organisation se sent aussi responsable des jambes cassées, matériels cambriolés, incendies de locaux... Tout cela coûte cher, surtout aux bénévoles. La Macif a créé trois contrats spécialement pour eux - pour vous. Les MAS* (Multigarantis Activités Sociales) répondent concrètement à la demande des dirigeants comme vous, venus trouver la Macif parce qu'elle a, elle aussi, une certaine idée des rapports sociaux. Les MAS* peuvent garantir la responsabilité civile, les dommages corporels, les dommages causés aux biens. Ils donnent le maximum de protection pour le minimum de papierasse : ni liste de membres, ni déclaration d'activités. Leur originalité n°1 : la cotisation ne dépend pas de l'importance du risque mais de... votre budget. A bientôt.

A GRAND RISQUE, GRANDE PROTECTION.

Contactez l'un des 300 points de rencontre de la Macif, ou consultez l'annuaire ou le Minitel : 36-13 + MACIF

SOCIO-CULTUREL :

Aménagement et réduction du temps du temps de travail dans le secteur.

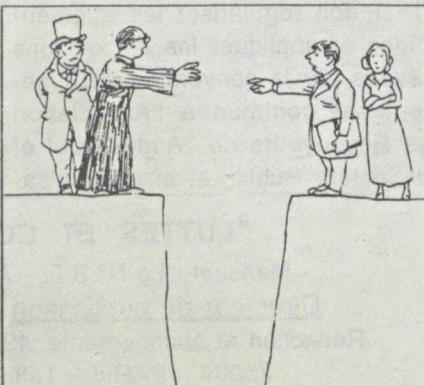
Un morceau de choix pour les partenaires sociaux négociant la convention collective nationale du secteur socio-culturel. Des discussions viennent d'avoir lieu sur le sujet et vont se poursuivre dans les semaines qui viennent.

Autant dire tout de suite que les propositions patronales sont peu novatrices sur ce sujet.

Un syndicat patronal désire qu'il n'y ait rien sur le sujet dans l'accord de branche, l'autre souhaite une modulation des horaires sans réduction hebdomadaire significative du temps de travail ; la CGT s'oppose, quant à elle, à toute modulation pour ne pas introduire de nouvelle souplesse dans les entreprises (sic).

On croit rêver. Pour la CFDT, il est clair qu'un accord de branche doit avoir pour effet de réglementer la durée du travail et son aménagement, pour éviter que les employeurs fassent n'importe quoi, ce qui est le cas actuellement : combien de salariés dépassent aujourd'hui les trente neuf heures légales, combien d'entre eux voient les heures supplémentaires payées ou même comptabilisées. En fait, très peu au regard des études effectuées par Jeunesse et Sports.

Lors de la prochaine réunion de la commission mixte, la FTILAC fera des propositions offensives disant oui à la modulation, à condition que la réduction hebdomadaire moyenne soit importante pour l'emploi et l'amélioration de la Convention Collective.



F.R.M.J.C. :

LE JEU DANGEREUX DU POURRISSEMENT.

Le statut de directeur d'équipement M.J.C. n'est pas de tout repos ces derniers temps.

En effet, le désengagement de l'Etat dans le secteur socio-culturel (- 45 % de subventions depuis deux ans) et l'absence de projets à long terme de la Fédération régionale placent celle-ci en situation plus que délicate pour les mois à venir.

Cette situation pourrait être vécue de manière "pacifique" si l'employeur régional pratiquait une politique sociale correcte.

IL N'EN EST RIEN : c'est le dégraissage dans les pires conditions. Par manque de création de postes, Charles Haroutian, directeur de la M.J.C. de Neauphle-le-Château (Yvelines), se voit proposer deux postes à plus de 400 km de son domicile. Refusant de travailler dans n'importe quelles conditions, il est considéré comme démissionnaire par l'employeur. Sans préavis, sans indemnité, sans ASSEDIC : le rêve, quoi !

Après le refus définitif de négocier de la part de la F.R.M.J.C., et devant la perspective de nouvelles charrettes, la section syndicale, appuyée par le SRAC-CFDT, a appelé les 95 salariés à effectuer une grève tournante avec occupation des locaux du Centre Régional de Paris. Cette action a débuté le 21 octobre avec la meilleure détermination de la CFDT (48 % aux élections régionales). Un recours aux prud'hommes a été déposé : procédure de conciliation le 25 novembre 1987.

Affaire à suivre...

Paris, le 28 octobre 1987

8ème jour d'occupation des locaux de la F.R.M.J.C. Ile-de-France, nuit et jour.

Prud'hommes :

n'oubliez pas de vérifier que vous êtes inscrits sur les listes électorales.
Vous ne pourriez pas voter.

AUDIOVISUEL

Communiqué

La FTILAC-CFDT condamne la décision brutale et irresponsable que vient de prendre le Conseil d'Administration de FR3 en transférant la diffusion des programmes de FR3 Corse à Marseille.

Le vote du Conseil d'Administration d'aujourd'hui démontre l'inconséquence totale de ses membres quant à la portée d'une telle décision, tant sur le plan économique que sur le plan social.

Cette mesure constitue en outre un recul sans précédent de la reconnaissance de l'identité culturelle corse dans ses différents aspects.

Pour la CFDT, transposer les difficultés de l'île à Marseille est une aberration grave par les risques qu'elle comporte.

Enfin, comment ne pas faire un lien entre l'échec de la direction de FR3 devant les tribunaux lors de la tentative de mutation arbitraire de deux journalistes il y a quelques semaines et le fait qu'ils se retrouvent aujourd'hui dans cette nouvelle charrette sans qu'aucune faute professionnelle ne leur soit reprochée ?

La FTILAC dénonce cette nouvelle atteinte aux libertés et demande aux pouvoirs publics et à la direction de FR3 de respecter la liberté de l'information, et de poursuivre sa mission de service public en Corse, en toute indépendance.

La FTILAC-CFDT, pour sa part, assure le personnel de son soutien le plus total.

Paris, le 29 octobre 1987.

Intermittents
en permanence
Un guide pratique
indispensable.
Ne partez pas sans
lui !

RMC : LE BATEAU IVRE

La privatisation de RMC, promise depuis plus d'un an, n'est toujours pas intervenue.

La SOFIRAD (actionnaire majoritaire représentant l'Etat Français à RMC) a préparé les conditions de la vente des parts de l'Etat Français dans RMC.

Les candidats se sont succédés à la porte de la radio, mais, au mois de septembre, l'actionnaire vendeur a décidé que, faute d'accord politique sur le nom d'un ou plusieurs acheteurs, il était urgent d'attendre au moins les élections présidentielles pour vendre RMC.

Dans le même temps, depuis près d'un an, l'audience de la radio n'a cessé de baisser et le mois de septembre s'est avéré désastreux pour les ressources publicitaires. Le nouveau Paysage Audiovisuel Français (PAF) se met en place, et on se demande un peu tard s'il va y avoir de la place pour tout le monde.

Face à un produit qui vieillit et à un marché publicitaire totalement déséquilibré, la direction générale de RMC fait preuve d'une imagination débordante.

Des nuages se profilent à l'horizon et la direction prévoit un plan de départs volontaires, qui pour-

rait se transformer en plan de licenciements si le nombre des candidats au départ n'était pas suffisant. De diagnostic de l'entreprise, pour l'instant, pas ; on se borne à affirmer qu'il y a sur-effectif, mais aucun chiffre précis ne peut bien sûr être avancé. Alors les personnels, constatant que dans le même temps RMC fait encore des bénéfices, décident de refuser le principe des licenciements. A la suite d'un vote massif, l'intersyndicale de RMC est mandatée pour mener à bien une action d'arrêt de travail si le plan de suppressions d'emplois est maintenu lors du prochain conseil d'administration. La direction décide de céder sur ce point : le plan de licenciement ne sera pas présenté lors du prochain C.A. et la menace de grève est suspendue.

Aujourd'hui, on doit constater que RMC, comme d'autres, est touchée par la mise en place du nouveau PAF.

Victimes du jeu politicien mais aussi d'une nouvelle logique commerciale au bout de laquelle - certains l'ont déjà annoncé - il y aura des morts, les personnels de Radio Monte Carlo, eux, ne sont pas décidés à vous envoyer leur faire-part de décès tout de suite.

BOUYGUES CONDAMNE

Le Tribunal a jugé que les augmentations individuelles de salaire opérées par la direction de TF.1 en juillet 1987 "constituent autant d'infractions à la convention collective de la communication et de la production audiovisuelles".

TF.1 doit régulariser les augmentations et appliquer les dispositions prévues par la convention. Le jugement est commun à l'Association des Employeurs de l'Audiovisuel et du Secteur Public, et aux organisa-

tions syndicales signataires de la convention.

La CFDT (FTILAC et SURT), qui avait pris l'initiative de ce procès, se félicite que soit mis un coup d'arrêt aux tentatives de BOUYGUES de bafouer les textes conventionnels.

La CFDT exige que s'ouvrent des négociations pour régulariser les augmentations illégales de juillet 1987.

"LUTTES ET COMMUNICATION"

- Mensuel - Le N° 3 F. - Abonnement : 1 an = 20 F.

Directeur de publication : Michel MORTELETTE -

Rédaction et abonnements : 43, Rue du Faubourg Montmartre

75009 PARIS - Téléphone : (1) 42 46 50 64

N° Commission Paritaire : 1422-D-73

LUTTES ET COMMUNICATION

ISSN - 0181-5520

MENSUEL

Édité par la Fédération des Travailleurs de l'Information, du Livre, de l'Audiovisuel et
de la Culture CFDT (F.T.I.L.A.C-C.F.D.T.)

43, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS - Tél : 42.46.50.64

Ce numéro comporte des suppléments, dont "VUE DU SYDAS"

LETTER
MENSUELLE

Supplément au
N° 56

IX CONGRES FEDERAL-VILLEURBANNE 19-20-21 novembre 87

UN CHOIX : - LE DEVELOPPEMENT POUR UN SYNDICALISME D'ADHERENTS

DEUX ENJEUX : - LA MODERNISATION DES ENTREPRISES, L'INTRODUCTION DES NOUVELLES TECHNIQUES

- L'EUROPE DE 1992

CINQ ORIENTATIONS : - L'EMPLOI

- LES GARANTIES CONVENTIONNELLES
- LA FORMATION PROFESSIONNELLE
- LES SALAIRES
- L'AMENAGEMENT ET LA REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Tel est rapidement résumé le contenu de la résolution générale qui a été votée à Villeurbanne par 81,09 % - 5,43% Contre et 13,48% d'abstentions.

Le RAPPORT GENERAL a fait l'objet d'un large débat qui s'est conclu par son adoption par 90,60 % des voix exprimées.

Malgré un certain nombre de difficultés rencontrées ces dernières années qui commencent à faire partie du passé le RAPPORT FINANCIER a été voté par 81,89 % des exprimés.

Le projet de modification des STATUTS, malgré les problèmes rencontrés dans le débat a permis de renforcer les moyens de la fédération pour faire face à ces responsabilités. 23 des propositions de modification des statuts et du règlement intérieur (sur 30 proposées) ont été adoptées.

Enfin une nouvelle équipe a été élue au CONSEIL FEDERAL qui comprend 38 membres.

Dont : (les chiffres sont exprimés en % du nombre de mandats).

10 au titre de la commission exécutive fédérale :

CAPELIER FRANCOIS 97,87

CHAPEAU MICHEL	94,75
CHIROT FRANCOISE	88,72
CULLAFROZ JEAN FRANCOIS	66,62
DELACROIX VINCENT	100,00
ELMY DANIEL	100,00
GESLIN JACQUES	100,00
MORTELETTE MICHEL	100,00
SADIER JEAN FRANCOIS	91,45
WELKER RAYMOND	80,34

1 au titre de l'union fédérale :

BERNARD ALAIN U.S.J.F. 100,00

6 au titre des branches :

Branche Ecrit :

BEAUCHAMPS FRANCOIS 81,96

DAVID CHRISTINE 100,00

Branche Audiovisuelle :

PETIT ARNAUD 92,78

PELLERIN VERONIQUE 99,06

Branche Culturelle :

BOULET JEAN-CLAUDE 94,68

RICARD GEORGES 95,53

21 au titre des syndicats :

BONNET JEAN FRANCOIS	100,00
BRASSARD-GOERG MARIE	100,00
BREDILLARD YANNE	60,02
BRIAND POL	94,59
CESPEDES THERESE	100,00
COYNE PATRICK	61,34
DENIOT CHRISTIANE	97,44
DUCLOS RAYMOND	100,00
LEMAHIEU GERARD	72,88
MARCHAIS BERNARD	100,00
MARIE FRANCOISE	100,00
MARTIN SANCIER ANNICK	100,00
NEYROUD PATRICK	73,79
NOEL DOMINIQUE	89,83
OMARA FARID	100,00
POIRIER HENRI	100,00
RODRIGUEZ JOSE	100,00
SAYARIT PHILIPPE	100,00
SCORSONNE ELIO	93,69
SWANN EVA	100,00
WERNER FRANCOIS	93,58

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Les camarades suivants ont été élus par le congrès comme commissaires aux comptes. Il s'agit de :

CAILLEAUX Jean-Gérard, CECONELLO Jean, GUI-CHARD Christian, PAPADOPoulos Jean et RAYAUX Claude.

CONSEIL DE BRANCHE ECRIT

Sont membres du conseil de branche ECRIT :

BEAUCHAMPS François, BELLOCQ Roland, BERGER Lecomte, BODIN Frédérique, BRASSARD-GOERG Marie, CAILLEAUX Jean-Gérard, CESPEDES-MAS-SOT Thérèse, DAVID Christine, DENIOT Christiane, FOREST Alain, GOGUEY Alain, GOZOSIO Gérard, HILAIRE André, LEJEUNE Didier, RODRIGUEZ José, POURYEUX Serge, DELBECCHI Jean, WELKER Raymond, RETTENBACH Jean, CHARRIERE Georges.

CONSEIL DE BRANCHE AUDIOVISUELLE

Sont membres du conseil de la branche AUDIOVISUELLE :

BRIAND Pol, CAZERES Alexandre, CHOLLON Alain, CULLAFROZ Jean Francois, GILLET Henri, IMBERT-VITAL Jacques, MATESCU Yvette, PELLERIN Véronique, PETIT Arnaud, PICCO Jean-Charles, POIRIER Henri, TREFOUSSE Catherine, DERRIEN Denis, SWANN Eva, VALLES Gérard, WERNER François.

CONSEIL DE BRANCHE CULTURE

Sont membres du conseil de branche CULTURE : BOULET Jean-Claude, BUREAU Daniel, LAMARRE Denis, PELLEN Michel, REBERIOUX Vincent, RI-

CARD Georges, VISTE Maxime, MARTIN-SANCIER Annick, ROTMANN Roger, SAYARIT Philippe, SCHOPP Claude.

Un bulletin "LUTTES ET COMMUNICATION" rendra compte des décisions du congrès. Il devrait parvenir aux adhérents pour la fin du mois de décembre.

CONSEIL FEDERAUX :

Les deux premiers conseils fédéraux ont été fixé à l'occasion de la première réunion du Conseil qui a eu lieu le 21-11-87.

Lors de cette réunion la Commission Exécutive Fédérale a été élue ainsi que le secrétaire général Michel MORTELETTE et le trésorier Vincent DELACROIX ont été élus.

Les Conseils fédéraux se tiendront

Les 7 et 8 JANVIER 87
les 10 et 11 MARS 87.

Une grande partie du second conseil fédéral sera consacré à la politique de développement et de syndicalisation à mettre en oeuvre avec les syndicats et les équipes syndicales.

Calendrier

8/12/87	Négociations salaires Labeur.
16 & 17/12/87	Réunion de travail des permanents avec le secteur développement de la Confédération.
18/12/87	Collectif de branche : FFMJC
22/12/87	Réunion du groupe de travail "suivi des négociations" avec la Confédération.
7 & 8/1/88	Conseil Fédéral.

La FTILAC SUR MINITEL

Vous pouvez consulter le Journal de la FTILAC sur Minitel en composant le 36-14 puis : ASPA*CFDT, toutes les indications vous sont données pour la suite de la consultation. Les tarifs sont bas puisqu'il ne vous sera compté qu'une communication de base, les tarifs réduits du téléphone sont appliqués.

"LUTTES ET COMMUNICATION"

Mensuel - le N° 3 F. - Abonnement 1 an : 20 F.
Directeur de publication : Michel MORTELETTE

Rédaction et abonnements :
43, rue du Faubourg Montmartre
75009 PARIS
Téléphone : (1) 42 46 50 64

N° de Commission Paritaire : 1422 - D - 73